

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2026/063**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)**

Désignation des représentants :  
Centre d'Animation du Rocher et  
de la rue de Calais (CARC)



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'An deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-six mars deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. GAMELIN,  
Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL,  
M. DENTENER,  
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,  
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,  
Mme SCHOONHEERE,  
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme BRANDT,  
M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,  
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE,  
Mme LIONET,  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme. SAUZEAU

qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL

M. COTTE

qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Le Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour but :

- d'apporter une contribution à l'animation et au développement social local en général,
- d'accueillir, promouvoir, soutenir et éventuellement associer tout groupement dont les buts sont compatibles avec ceux de l'association et qui adhèrent à ses statuts et à son projet éducatif,
- de promouvoir l'ensemble des activités et services à caractères social, socio culturel, éducatif, socio-économique, au profit de toute la population intéressée sans discrimination.

Le siège de l'association est situé à HAZEBROUCK (59190), rue du Rocher.

Vu le renouvellement du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 ;

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- de désigner les trois représentants de la commune d'Hazebrouck, comme suit :

**M. Gaël DUHAMEL**  
**Mme Céline SAUZEAU**  
**M. Hakim CHAFCHAF**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.**

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

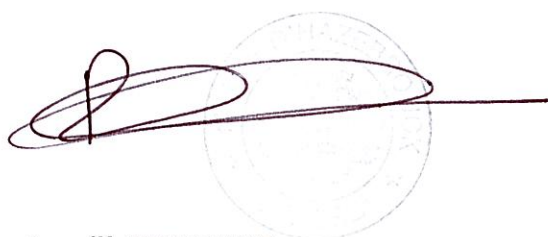
**ADOpte à L'UNANIMITÉ**  
**(35 voix pour – 1 abstention)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Secrétaire de séance,**



**Amaël BRIFFAUT**

**Le Maire**  
**Vice-Président du Conseil**  
**Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**